

**D.I.C.R.I.M**

**Ville LA GRANDE PAROISSE**

Mise à jour 11 2023



## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur	Page 03
Quel est le but du DICRIM	Page 04
Consignes individuelles de sécurité, applicables en règle générale	Page 05
<b>Risques naturels</b>	<b>Page 06 à 14</b>
Risque inondation	Page 06
Risque mouvement de terrain	Page 10
Risque feu de forêt	Page 12
<b>Risques technologiques</b>	<b>Page 15 à 24</b>
Risque industriel	Page 15
Risque rupture de barrage	Page 18
Risque transport de matières dangereuses	Page 20
<b>Risques météorologiques</b>	<b>Page 25 à 35</b>
Vent violent	Page 26
Orage	Page 27
Pluie-inondation	Page 28
Inondation	Page 29
Grand froid	Page 30
Neige – verglas	Page 32
Canicule	Page 34

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est par définition **la possibilité** d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (action de l'homme) dont **les effets** peuvent :

- ☞ Menacer un grand nombre de personnes,
- ☞ Occasionner des dommages importants
- ☞ Dépasser les capacités de réaction de la société

pouvant entraîner de graves conséquences sur les enjeux humains, matériels et/ou environnementaux.

L'**existence** d'un risque majeur est liée :

- ☞ **D'une part à la présence d'un événement**, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique
- ☞ **D'autre part à l'existence d'enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.



fig1: l'aléa



fig.2: les enjeux



fig.3: le risque majeur

Le risque majeur se caractérise par sa **faible fréquence** et sa **gravité**. Quoique les conséquences des pollutions (par exemple les marées noires) puissent être catastrophiques, la législation, les effets, ainsi que les modes de gestion et de prévention de ces événements sont très différents et ne sont pas traités dans le DICRIM.

Classe		Dommages humains	Dommages matériels
0	Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
1	Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
2	Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€
3	Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
4	Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 000 M€
5	Catastrophe majeure	1 000 morts et plus	3 000 M€ et plus

**9 risques naturels principaux sont prévisibles sur le territoire national** : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones, les tempêtes et les tornades.

**Les risques technologiques, d'origine anthropique, sont au nombre de 4** : le risque nucléaire, le risque industriel, le risque de transport de matières dangereuses et le risque de rupture de barrage.

## QUEL EST LE BUT DU DICRIM ?

Le DICRIM est un **moyen de communication** destiné à **informer la population sur :**

- ★ Les risques naturels et technologiques présents sur le territoire communal et sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.
- ★ Les moyens d’alerte en cas de survenance d’un risque.
- ★ Les consignes de sécurité individuelles à respecter

**En cas de danger, la préfecture alerte le Maire ou ses services en indiquant la nature de l’alerte et la couleur.**

Les risques concernant de Département sont recensés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

**Sur La Grande Paroisse, ils sont de 3 types à savoir :**

- **Au titre des risques naturels :**
  - ✓ Le risque **inondation**
  - ✓ Le risque **mouvement de terrain**
  - ✓ Le risque **feu de forêt**
- **Au titre des risques technologiques :**
  - ✓ Le risque **industriel**
  - ✓ Le risque **rupture de barrage**
  - ✓ Les risques concernant **le transport de matières dangereuses**
- **Au titre des risques diffus :**
  - ✓ Les risques **météorologiques**

**Le Maire a donc obligation de réaliser un Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

L’ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd’hui codifié au Code de l’Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l’établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

## Les consignes individuelles de sécurité

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal national d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

Cependant, si dans la majorité des cas ces consignes générales sont valables pour tout type de risque, certaines d'entre elles ne sont à adopter que dans des situations spécifiques. C'est le cas, par exemple, de la mise à l'abri : le confinement est nécessaire en cas d'accident nucléaire, de nuage toxique... et l'évacuation en cas de rupture de barrage. Il est donc nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

### AVANT

#### Prévoir les équipements minimums :

- radio portable avec piles ;
- lampe de poche ;
- eau potable ;
- papiers personnels ;
- médicaments urgents ;
- couvertures ; vêtements de rechange ;
- matériel de confinement.

#### S'informer en mairie :

- des risques encourus ;
- des consignes de sauvegarde ;
- du signal d'alerte ;
- des plans d'intervention (PPI).

#### Organiser :

- le groupe dont on est responsable ;
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

#### Simulations :

- y participer ou les suivre ;
- en tirer les conséquences et enseignements.

### PENDANT

**Évacuer** ou se confiner en fonction de la nature du risque.

**S'informer : écouter la radio** : les premières consignes seront données par Radio France et les stations locales.

**Inform**er le groupe dont on est responsable.

**Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**

**Ne pas téléphoner** sauf en cas de danger vital.

### APRÈS

**S'informer : écouter la radio** et respecter les consignes données par les autorités.


**Inform**er les autorités de tout danger observé.

**Apporter une première aide** aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

**Se mettre à la disposition des secours.**

**Évaluer** :

- les dégâts ;
- les points dangereux et s'en éloigner.

	<p><b>RISQUE NATUREL</b></p> <p><b>INONDATION</b></p>	<p>Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.</p>
---	---	---

### SITUATION

La commune de La Grande Paroisse est implantée sur les coteaux de la vallée de la Seine. Elle s'étend jusque dans la vallée, sur les deux rives, mais cette zone n'est pas urbanisée. Par conséquent, même si le territoire communal est en partie inondable, les zones urbanisées ne sont pas vulnérables aux inondations.

### **LE PHÉNOMÈNE D'INONDATION**

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Une crue correspond à l'augmentation du débit (mesuré en m<sup>3</sup>/s) d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.

La gravité de l'inondation dépend de trois paramètres : la hauteur d'eau, la vitesse du courant et la durée de la crue. Ces trois paramètres sont étroitement liés à la quantité de précipitations reçues par le bassin versant et les caractéristiques du cours d'eau (profondeur, largeur du lit, méandres, etc.).

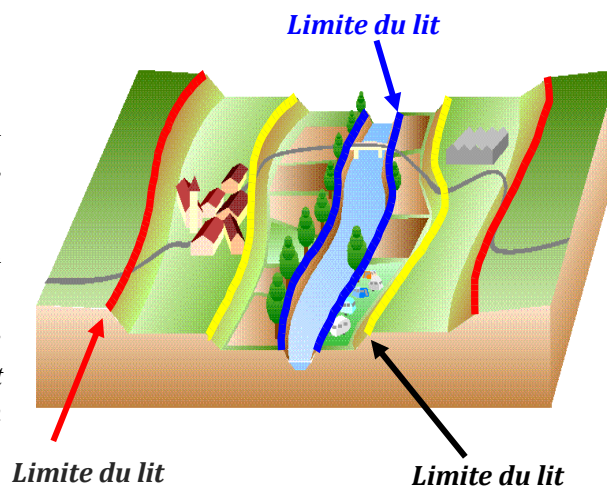
Seule la partie du territoire communal située dans la vallée de la Seine est soumise à un risque d'inondation.

On distingue 4 types d'inondations :

- **La montée lente des eaux en région de plaine** par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique,
- **La formation rapide de crues torrentielles** consécutives à des averses violentes
- **Le ruissellement pluvial** renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations
- **La submersion marine** dans les zones littorales et les estuaires.
- Au sens large, les inondations comprennent également l'inondation par **rupture d'ouvrages** de protection comme une brèche dans la digue.

*Le lit mineur est constitué par le lit ordinaire du cours d'eau, pour le débit d'étiage (= débit minimum) ou pour les crues fréquentes (crues annuelles). Une montée des eaux dans le lit mineur ne présente pas de risque car l'homme ne s'installe jamais dans cette zone.*

*Le lit majeur comprend les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur. Ce lit peut s'étendre de quelques mètres à plusieurs kilomètres de part et d'autre du lit mineur. Sa limite correspond à celle des crues exceptionnelles. Le lit majeur fait partie intégrante de la rivière. Lorsque l'homme y construit un bâtiment, il s'installe dans la rivière elle-même, et prend le risque qu'une inondation mette en danger la vie des personnes s'y trouvant ou détruise les biens édifiés.*



**CARTE**



## Les consignes individuelles de sécurité



1. **Se mettre à l'abri**
2. **Ecouter la radio** : France BLEU IDF (107.1), 77 FM (95.08), EVASION FM (95.7), AUTOROUTE INFO (107.7), RADIO OXYGENE (106.6), REZO (97.6)
3. **Respecter les consignes**
4. **Pour plus d'informations,**  
consultez <http://www.meteofrance.fr> et <http://www.vigicrues.gouv.fr>

### AVANT


- S'organiser et anticiper :**
  - S'informer en mairie des risques ; des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde
  - Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, Tv, sites internet
  - S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté
  - Simuler annuellement
- Et de façon plus spécifique :**
  - Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants ;
  - Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
  - Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents ;
  - Amarrer les cuves, etc. ;
  - Repérer les stationnements hors zone inondable ;
  - Prévoir les équipements minimum : *radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...*

### PENDANT

- Mettre en place les mesures conservatoires :**
  - Couper l'électricité, le gaz et le chauffage,
  - Placer les objets ou documents précieux dans les étages, ainsi qu'eau potable et nourriture
  - Mettre les produits périssables et les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux
  - Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...
- S'informer** de l'évolution de la météo et de la prévision des crues, de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie, écouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- Et de façon plus spécifique :**
  - Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
  - Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
  - N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre ou si vous y êtes forcés par la crue
  - Ne pas consommer l'eau du robinet ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents
  - Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
  - Ne pas encombre les voies d'accès ou de secours

**APRÈS**

- S'informer : écouter la radio** et respecter les consignes données par les autorités.
- Inform**er les autorités de tout danger observé.
- Apporter une première aide** aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
  
- De façon plus spécifique :**
  - Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée ;
  - Aérer, désinfecter à l'eau de javel
  - Chauffer dès que possible
  - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
  - Evaluer les dégâts et les points dangereux
  - Entamer les démarches d'indemnisation.

	<b>RISQUE NATUREL MOUVEMENT DE TERRAIN</b>	<b>Un mouvement de terrain est un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.</b>
---	--	---

### **SITUATION**

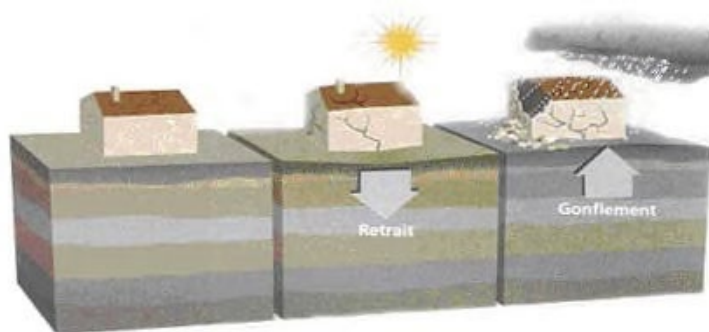
La commune de La Grande Paroisse est soumise au risque retrait-gonflement des argiles et au risque cavités souterraines.

### **LE MOUVEMENT DE TERRAIN**

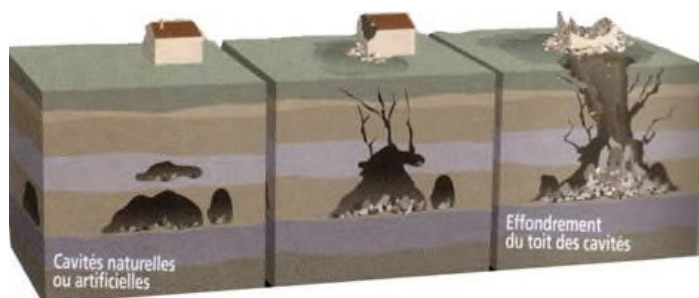
Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

On différencie :

- **Les mouvements lents** : tassements, affaissements, glissements de terrain le long d'une pente, le retrait-gonflement des argiles.



- **Les mouvements rapides** : les effondrements de cavité souterraines naturelles ou artificielles, les chutes de pierre ou de blocs, les éboulements rocheux, les coulées boueuses ou torrentielles.



- **L'érosion littorale**

## Les consignes individuelles de sécurité

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Ecouter la radio** : France BLEU IDF (107.1), 77 FM (95.08), EVASION FM (95.7), AUTOROUTE INFO (107.7), RADIO OXYGENE (106.6), REZO (97.6)
3. **Respecter les consignes**
4. **Pour plus d'informations,**  
consultez <http://www.georisques.gouv.fr> et <http://www.argiles.fr>



### AVANT


- S'informer en mairie des risques et des consignes de sauvegarde

### PENDANT

- En cas d'éboulement, de chutes de pierres, ou de glissement de terrain**
  - Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
  - Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
  - Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres
- En cas d'effondrement du sol**
  - **A l'intérieur** : dès les premiers signes, évacuer le bâtiment et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur
  - **A l'extérieur** : S'éloigner de la zone dangereuse, respecter les consignes des autorités, rejoindre le lieu du regroupement indiqué

### APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités.

	<b>RISQUE FEU DE FORETS</b>	<b>Le feu de forêt est un sinistre qui se déclare dans une formation naturelle</b>
---	-----------------------------	--

### SITUATION

La commune de La Grande Paroisse est soumise au feu de forêt.

### **LE FEU DE FORÊT**

Le feu de forêt est un sinistre qui se déclare dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...).

Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies y compris l'hiver.

Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe. On distingue trois types de feu. Ils peuvent se produire simultanément sur une même zone :

- **Les feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Leur vitesse de propagation est faible. Bien que peu virulent, ils peuvent être très destructeurs en s'attaquant aux systèmes souterrains des végétaux. Ils peuvent également couvrir en profondeur, ce qui rend plus difficile leur extinction complète ;
- **Les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils affectent la garrigue ou les landes. Leur propagation peut être rapide lorsqu'ils se développent librement et que les conditions de vent ou de relief y sont favorables (feux de pente) ;
- **Les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et la végétation sèche.



Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **un combustible (végétation)** : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...),
- **un apport d'oxygène** : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie,
- **une source de mise à feu** (flamme, étincelle, foudre, brandon...) : très souvent, l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance.



## Les consignes individuelles de sécurité



5. **Se mettre à l'abri**
6. **Ecouter la radio** : France BLEU IDF (107.1), 77 FM (95.08), EVASION FM (95.7), AUTOROUTE INFO (107.7), RADIO OXYGENE (106.6), REZO (97.6)
7. **Respecter les consignes**
8. **Pour plus d'informations,**  
consultez <http://www.ofme.org>

## AVANT

- **Repérer** les chemins d'évacuation, les abris ;
- **Prévoir** les moyens de lutte (points d'eau, matériels) ;
- **Entretien** les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers ;
- **Débroussailler** autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès) ;
- **Vérifier** l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

## PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :**
  - **Informez les pompiers** au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible ;
  - **Attaquer le feu**, si possible ;
  - Dans la nature, **s'éloigner** dos au vent ;
  - **Rentrer** dans le bâtiment le plus proche ;
  - **Respirer** à travers un linge humide ;
  - **Suivre** les instructions des sapeurs-pompiers.

A pied, **rechercher un écran** (rocher, mur...).

- Si vous êtes en voiture :**
  - **Ne pas sortir** si vous êtes surpris par un front de flamme ;
  - **Gagner** si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares (pour être facilement repéré).

**Une maison bien protégée est le meilleur abri :**


- **Ouvrir** le portail de son terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers ;
- **Fermer et arroser** volets, portes et fenêtres ;
- **Occulter les aérations** avec des linges humides ;
- **Rentrer les tuyaux** d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après ;
- **Se tenir informé** de la propagation du feu ;
- **Se préparer** à une éventuelle évacuation : n'emporter que le strict nécessaire (kit d'urgence) afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

 **Si le feu de forêt est proche de votre habitation :**

- **N'évacuer** que sur ordre des autorités ;
- **Fermer** les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment ;
- **Ouvrir** le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers ;
- **Fermer** les volets, les portes et les fenêtres ;
- **Arroser** le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après) ;

**APRÈS**

- Sortir protégé ;
- Eteindre les foyers résiduels ;
- Inspecter son habitation, en recherchant et en surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).

	<p><b>RISQUE TECHNOLOGIQUE INDUSTRIEL</b></p>	<p><b>Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens, et l'environnement.</b></p>
--	---	---

### SITUATION

La commune de La Grande Paroisse est concernée par le risque industriel SEVESO seuil bas pour l'entreprise EDF implantée en petite partie sur son territoire et majoritairement sur la commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine.

### LE RISQUE INDUSTRIEL

Les générateurs de risques sont principalement regroupés en deux familles :

- **les industries chimiques** fabriquent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.) ;
- **les industries pétrochimiques** produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Tous ces établissements sont des établissements fixes qui produisent, utilisent ou stockent des produits répertoriés dans une nomenclature spécifique.

Par ailleurs, il existe d'autres activités génératrices de risques : les activités de stockage (entrepôts de produits combustibles, toxiques, inflammables, silos de stockage de céréales, dépôts d'hydrocarbures ou de GPL...)

Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation.

Dans son livre V, le Code de l'Environnement **distingue 5 régimes d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** selon leur niveau de dangerosité potentielle :

♣ **Les installations, soumises à déclaration (D)**, devant faire l'objet d'une déclaration au préfet avant leur mise en service et considérées comme présentant un risque acceptable moyennement le respect de prescriptions standards édictées au niveau national ;

♣ **Les installations soumises à déclaration avec contrôle (DC)**, fonctionnant sur le même principe que les installations soumises à déclaration mais devant en plus faire l'objet d'un contrôle périodique effectué par un organisme agréé par le ministère du développement durable ;

♣ **Les installations soumises à enregistrement (E)**, présentant un niveau de risque plus élevé. Elles doivent faire l'objet d'une demande d'enregistrement qui prévoit, entr'autre, d'étudier l'adéquation du projet avec les prescriptions générales applicables ;

♣ **Les installations soumises à autorisation (A)**, présentant un niveau de risque encore plus élevé. Elles doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation comprenant notamment une étude d'impacts et une étude de dangers ;

♣ **Les installations dites "Seveso"**, présentant les niveaux de risques les plus élevés. Elles sont assujetties à une réglementation spécifique. Selon les quantités de substances dangereuses utilisées, on distingue deux sous-catégories :

- ▶ les établissements « SEVESO seuil bas »,
- ▶ les établissements « SEVESO seuil haut », dits également SEVESO AS (Avec Servitude). La démarche est la même que pour l'autorisation, mais des servitudes d'utilité publique sont ajoutées dans le but d'empêcher les tiers de s'installer à proximité de ces activités à risque.

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités, procédés de fabrication, nature et quantité des produits élaborés, stockés...

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :

- **Les effets thermiques** sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- **Les effets mécaniques** sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles. Pour ces conséquences, les spécialistes calculent la surpression engendrée par l'explosion (par des équations mathématiques) afin de déterminer les effets associés (lésions aux tympans, poumons, etc.) ;
- **Les effets toxiques** résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite par exemple à une fuite sur une installation ou à la combustion de produits dégagant des fumées toxiques. Les effets découlant de cette inhalation peuvent être, par exemple, un oedème du poumon ou une atteinte au système nerveux.

## Les consignes individuelles de sécurité

En cas d'événement majeur, la population est avertie au moyen du signal national d'alerte, diffusé par les sirènes présentes sur les sites industriels classés SEVESO.

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Ecouter la radio** : France BLEU IDF (107.1), 77 FM (95.08), EVASION FM (95.7), AUTOROUTE INFO (107.7), RADIO OXYGENE (106.6), REZO (97.6)
3. **Respecter les consignes**

### En plus des consignes générales, valables pour tous les risques (rappelées en page 5)

#### AVANT

- **S'informer** sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer).
- **Estimer** sa propre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques).
- **Bien connaître le signal national d'alerte** pour le reconnaître le jour de la crise.

#### L'ALERTE



Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute coupée par des espaces de 5 secondes.



#### PENDANT

- **Si vous êtes témoin d'un accident**, donner l'alerte : **18** (pompiers), **15** (SAMU), **17** (police), **112**, en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes.
- **S'il y a des victimes**, ne pas les déplacer (sauf incendie).
- **Si un nuage toxique vient vers vous**, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**
- **Ne pas fumer, ne provoquer ni flamme, ni étincelle**
- **Ne pas téléphoner sauf si urgence vitale.**

**Fin de l'ALERTE** donnée par la sirène à son continu, **signal de 30 secondes**




**AÉREZ LE LOCAL**

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS**



**Attention, ne confondez pas avec le signal d'essai de la sirène du 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.**

	<p><b>RISQUE TECHNOLOGIQUE RUPTURE DE BARRAGE</b></p>	<p><b>Le risque rupture de barrage est la rupture de digue. Il correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Une rupture entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.</b></p>
--	---	---

### **SITUATION**

Bien que le département de Seine et Marne ne possède pas de barrages, certaines communes sont concernées par la probabilité de rupture de digue des barrages-réservoirs Marne, Seine et Aube, et notamment la commune de La Grande Paroisse.

Ces trois barrages sont des barrages poids constitués par des digues en remblais, établis en dérivation des cours d'eau.

A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu. Le risque de rupture d'un barrage a une probabilité extrêmement faible, et ces ouvrages sont surveillés en permanence.

### **LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE**

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer : **la régulation de cours d'eau** (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), **l'irrigation** des cultures, **l'alimentation en eau** des villes, **la production d'énergie électrique**, **la retenue de rejets** de mines ou de chantiers, **le tourisme et les loisirs**, **la lutte contre les incendies...**

On distingue deux types de barrages selon leur principe de stabilité :

- **le barrage poids**, résistant à la poussée de l'eau par son seul poids. De profil triangulaire, il peut être en remblais (matériaux meubles ou semi-rigides) ou en béton ;
- **le barrage voûte** dans lequel la plus grande partie de la poussée de l'eau est reportée sur les rives par des effets d'arc. De courbure convexe tournée vers l'amont, il est constitué exclusivement de béton. Un barrage béton est découpé en plusieurs tranches verticales, appelées plots.

Le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 codifié (art R214-112 du code de l'environnement) relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques a classifié les barrages de retenue et ouvrages assimilés, notamment les digues de canaux, **en 4 catégories** en fonction de la hauteur de l'ouvrage et du volume d'eau retenue :

Classe A = Hauteur  $\geq$  20 m

Classe B = Hauteur  $\geq$  10 m et  $(\text{Hauteur})^2 \times \sqrt{\text{Volume}} \geq 200$

Classe C = Hauteur  $\geq$  5 m et  $(\text{Hauteur})^2 \times \sqrt{\text{Volume}} \geq 20$

Classe D = Hauteur  $\geq$  2 m

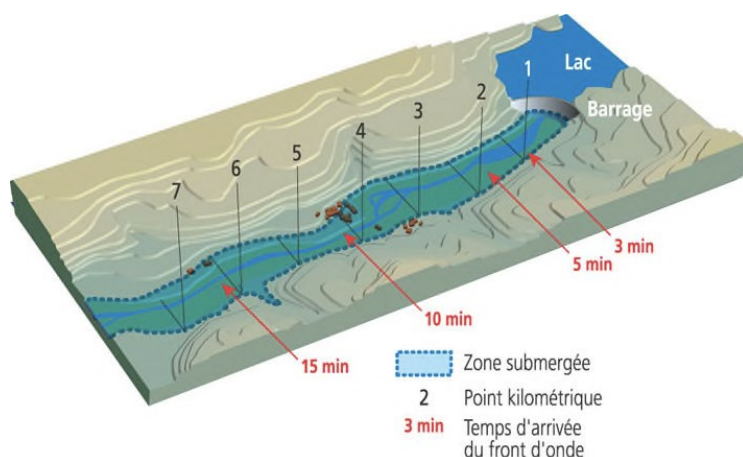
### **Les causes de rupture peuvent être diverses :**

- **techniques** : *défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations ;*
- **naturelles** : *séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage) ;*
- **humaines** : *insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.*

Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage. Ainsi, la rupture peut être :

- **progressive** dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de « renard ») ;
- **brutale** dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Le risque rupture brusque est extrêmement faible. Une rupture serait plutôt liée à l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage, dont l'état est toutefois régulièrement vérifié lors des mesures de sécurité quotidiennes et pendant la visite annuelle du comité de surveillance. Ces inspections sont complétées par une vérification intégrale de l'ouvrage lors de la vidange décennale.



## Les consignes individuelles de sécurité

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Ecouter la radio** : France BLEU IDF (107.1), 77 FM (95.08), EVASION FM (95.7), AUTOROUTE INFO (107.7), RADIO OXYGENE (106.6), REZO (97.6)
3. **Respecter les consignes**



### En plus des consignes générales, valables pour tous les risques (rappelées en page 5)

#### AVANT


- **Connaître** le système spécifique d'alerte pour la « zone de proximité immédiate » : il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 min, avec des émissions de 2 s séparées d'interruptions de 3 s.
- **Connaître** les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation (voir le PPI).

#### PENDANT

- **Évacuer** et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- **Ne pas prendre l'ascenseur.**
- **Ne pas revenir sur ses pas.**

#### APRÈS

- **Attendre** l'autorisation des autorités avant de regagner son domicile.
- **Aérer et désinfecter** les pièces.
- **Ne rétablir l'électricité** que sur une installation sèche.
- **Chauffer** dès que possible.

 <p>transport de marchandises dangereuses</p>	<p><b>RISQUE TECHNOLOGIQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES</b></p>	<p><b>Le risque transport de ces matières dangereuses ou TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.</b></p>
--	---	---

### **SITUATION**

La commune de La Grande Paroisse est desservie par la **voie SNCF Paris – Lyon** qui est utilisée pour le trafic des voyageurs et du fret. De nombreux trains de marchandises dangereuses empruntent quotidiennement cet axe.

La commune est également desservie par **une canalisation de gaz haute pression** (60 bars), en rive gauche de la Seine. Les risques de rupture d'une telle canalisation sont très limités étant donné que la canalisation est souterraine. Mais il peut arriver, à l'occasion de travaux, qu'un engin perce accidentellement la canalisation. Dans ce cas, le gaz sous pression se détendrait violemment et s'enflammerait immédiatement. L'explosion serait ressentie à 75 mètres du point d'impact.

**Un réseau de distribution du gaz de ville** est également installé dans toute la commune. Ce réseau, dont le diamètre et la pression de service sont beaucoup plus faibles que la canalisation citée plus haut, présente un risque beaucoup plus réduit pour la population.

**Certaines marchandises sont transportées sur la Seine.** En cas d'accident sur une péniche, le risque principal est une pollution des eaux. Les activités de pêche et de loisirs nautiques pourraient donc être interdites le temps que la pollution disparaisse. De même, certains captages d'eau potable pourraient être inutilisables jusqu'à ce que la DDASS donne à nouveau l'autorisation de capter l'eau.

**Le trafic routier est, quant à lui, diffus sur l'ensemble du territoire communal.** En effet, même si le trafic de transit est interdit sur la commune, les livraisons locales sont autorisées. Par conséquent, des camions transportant des matières dangereuses (carburants, fioul domestique notamment) peuvent circuler sur l'ensemble des voiries de la commune. Malgré tout, la voie la plus vulnérable reste l'autoroute A5 où de nombreux camions circulent quotidiennement à des vitesses élevées.

### **LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES TMD**

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être **inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive**.

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises **par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation**.

*Sur la route, le développement des infrastructures de transports, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic multiplient les risques d'accidents.*

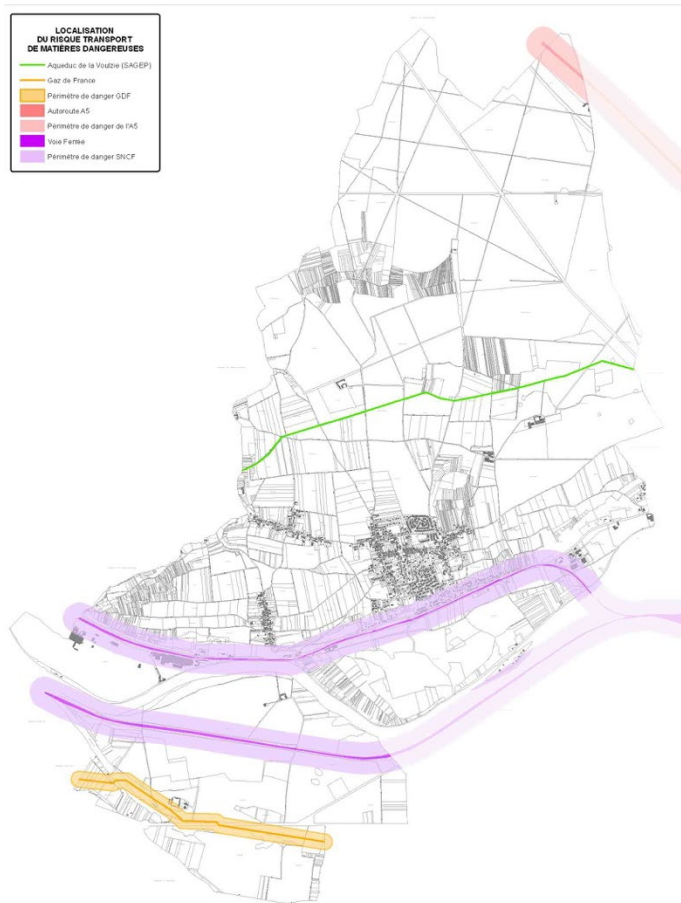
*Il est à noter que le risque lié aux canalisations est un risque fixe (à rapprocher des risques liés aux installations classées) alors que celui lié aux transports modaux (routiers, ferroviaires et fluviaux) est un risque mobile par nature et couvert par un régime réglementaire totalement différent.*

*Aux conséquences habituelles des accidents de transports, peuvent venir se surajouter les effets du produit transporté. Alors, l'accident de TMD combine un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols).*

Les principales conséquences d'un accident lors du transport de matières dangereuses peuvent être :

- **Une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;
- **Un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite sur une citerne ou un colis contenant des marchandises dangereuses une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. Compte-tenu du fait que 70% des matières dangereuses transportées sont des combustibles ou des carburants, ce type d'accident est le plus probable. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;
- **Un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, oedèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.
- **Un risque pour la santé** : certaines matières peuvent présenter un risque pour la santé par contact cutané ou par ingestion (matières corrosives, matières toxiques...). Ce risque peut se manifester en cas de fuite (d'où l'importance de ne jamais manipuler les produits suite à un accident).
- **Une pollution des sols ou une pollution aquatique** : peut survenir suite à une fuite du chargement. En effet, certaines matières dangereuses présentent un danger pour l'environnement au-delà d'autres caractéristiques physico-chimiques (inflammabilité, corrosivité, ...).

## CARTE



## Les consignes individuelles de sécurité

4. **Se confiner dès réception de l'alerte ou évacuer uniquement sur ordre des secours**
5. **Ecouter la radio** : France BLEU IDF (107.1), 77 FM (95.08), EVASION FM (95.7), AUTOROUTE INFO (107.7), RADIO OXYGENE (106.6), REZO (97.6)
6. **Respecter les consignes**



### En plus des consignes générales, valables pour tous les risques (rappelées en page 5)

#### AVANT

- **Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses** : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées (voir tableau page .....)

#### PENDANT

##### Si vous êtes témoin d'un accident TMD

- **Protéger** : s'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soi-même.
- **Donner l'alerte** : **18** (pompiers), **15** (SAMU), **17** (police), **112**, en précisant si possible le lieu exact, le moyen de transport, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion, déversement, écoulement, etc.), la présence ou non de victimes, le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.

##### En cas de fuite de produit

- **Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit** (*en cas de contact, se laver et si possible se changer*)
- **Quitter la zone de l'accident** : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un nuage toxique
- **Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner** (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales rappelées page 5)

**Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.**

#### APRÈS

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

**MESURES PRISES**

- **Réglementation rigoureuse** applicable aux différents types de transport de matières dangereuses. Par exemple, en ce qui concerne la route, le Règlement ADR impose :

- **Identification et signalisation des produits transportés** par :

- Une formation spécifique du chauffeur, selon les matières transportées.
- Des documents obligatoires comme la fiche de consignés d'urgence.
- Un équipement obligatoire comme des extincteurs.
- L'affichage sur le camion de codes : code danger suivant la catégorie de la marchandise

- dans la **partie supérieure** le nombre indique le ou les dangers présentés par la matière. Le 1er chiffre indique le **danger principal**, le 2ème et le 3ème indiquent un ou des dangers secondaires. S'il n'y a pas de **danger secondaire**, le 2ème chiffre est un zéro. Si les numéros sont doublés comme dans l'exemple ci-dessous, cela signifie que le danger est très fort.

Dans cet exemple 3 : Liquide inflammable 33 : Liquide très inflammable 6 : Toxique.

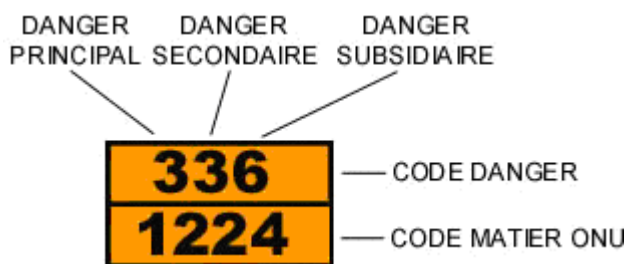
- dans la **partie inférieure** est inscrite un numéro à 4 chiffres, **d'identification de la matière**, conformément à une nomenclature de l'ONU repris au Journal Officiel du 23 janvier 1975 (exemple : 2031- Acide nitrique, 1017-Chlore...).

Il permet aux spécialistes qui interviennent (sapeurs-pompiers) de savoir précisément de quel produit il s'agit et donc d'agir rapidement.

**Symboles d'information concernant le transport de matières dangereuses**



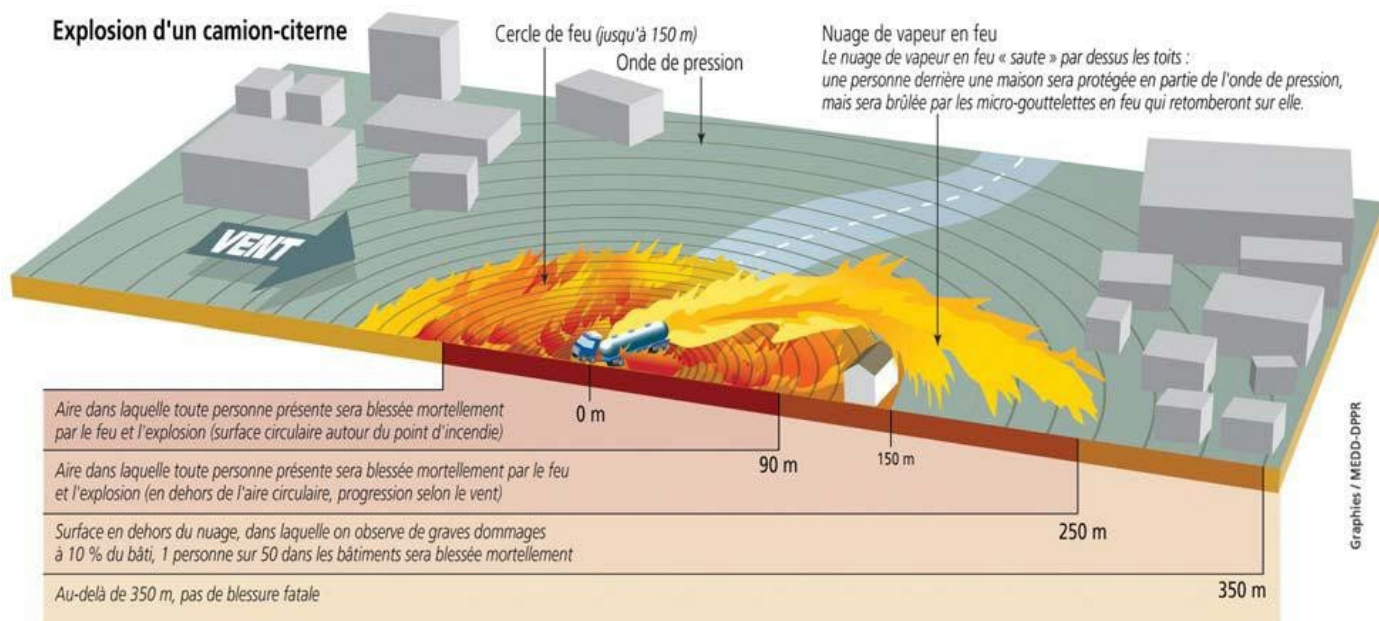
Panneau orange



**IMPORTANT : Si vous êtes témoin d'un accident code à communiquer aux pompiers**

N°	danger principal
0	
1	Matière explosive
2	Gaz comprimé
3	Liquide inflammable
4	Solide inflammable
5	Matière comburante ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau

Carte du risque



## Les risques météorologiques

Ils ne représentent pas de risque majeur à l'échelle de chaque commune du département mais les consignes de sécurité face à leur survenance méritent d'être rappelées.

Certains risques météorologiques concernent la totalité du département. Ces risques sont de différents ordres :

- Risque de vents violents,
- Risque d'orages,
- Risque de grand froid (du 1er novembre au 31 mars),
- Risque de neige ou verglas,
- Risque de canicule (du 1er juin au 30 septembre)
- Risque de pluie-inondation.

### Aléas météorologiques

La télévision, la radio diffusent des avis. Respectez-les.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de météo France : <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

**Site Météo-France** Actualiser la page ■ Carte noir et blanc ■ Imprimer ■ Ajouter aux favoris ■ Droits de reproduction

Qu'est-ce que la vigilance ? Dangers météorologiques Conséquences et conseils

### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Diffusion** : le Mardi 01 Février 2011 à 16h00  
**Validité** : jusqu'au mercredi 2 février 2011 à 16h00

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



Vent violent	Neige-verglas
Pluie-inondation	Grand froid
Orages	Avalanches

La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



**Vigilance "crues"**



**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance



**CONSEILS DE COMPORTEMENT POUR LA CARTE DE VIGILANCE** (Source gouvernement)


<b>VENT VIOLENT - Vigilance orange</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b> Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.</p> <p>Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre.</p> <p>Les véhicules peuvent être déportés.</p> <p>La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b> Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.</p> <p>Ne vous promenez pas en forêt</p> <p>En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</p> <p>Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</p>
<b>VENT VIOLENT - Vigilance rouge</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b> Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.</p> <p>Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés. La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.</p> <p>Les transports aériens et ferroviaires peuvent être sérieusement affectés.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p><b>Dans la mesure du possible</b> Restez chez vous. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.</p> <p><b>En cas d'obligation de déplacement</b> Limitez-vous au strict trajet indispensable en évitant, <i>de préférence</i>, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.</p> <p><b>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</b> Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol. Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.</p>





<b>ORAGES - Vigilance orange</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b> Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants notamment sur l'habitat léger et les installations provisoires.</p> <p>Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.</p> <p>Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations</p>	<p><b>Conseils de comportement</b> A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.</p> <p>Ne vous abritez pas sous les arbres. Évitez les promenades à pied.</p> <p>Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.</p> <p>Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</p>
<b>ORAGES - Vigilance rouge</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b> Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations.</p> <p>Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre.</p> <p>L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger.</p> <p>Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b> <b>Dans la mesure du possible, évitez les déplacements.</b></p> <p><b>En cas d'obligation de déplacement</b> Ne vous abritez pas sous les arbres. Évitez les promenades à pied.</p> <p>Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.</p> <p>N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. Faute de pouvoir vous abritez dans un lieu en dur, restez de préférence à l'intérieur de votre voiture.</p> <p><b>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</b> Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.</p> <p>Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</p> <p>Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.</p> <p>Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</p> <p>Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.</p>


<b>PLUIE INONDATION - Vigilance orange</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b></p> <p>De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.</p> <p>Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables. Des cumuls importants de précipitations sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.</p> <p>Risque de débordement des réseaux d'assainissement.</p> <p>Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».</p> <p>Des coupures d'électricité peuvent se produire.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p>Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.</p> <p>Ne vous engagez, en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.</p> <p>Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.</p>
<b>PLUIE INONDATION - Vigilance rouge</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b></p> <p>De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.</p> <p>Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables.</p> <p>Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.</p> <p>Risque de débordement des réseaux d'assainissement.</p> <p>Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.</p> <p>Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p><b>Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez les déplacements.</b> Si déplacement, Respectez, en particulier, les déviations mises en place</p> <p>Ne vous engagez, en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Signalez votre départ à vos proches.</p> <p><b>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</b></p> <p>Prenez les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.</p> <p>Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.</p> <p>Facilitez le travail des sauveteurs vous proposant une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.</p>


<b>INONDATION - Vigilance orange</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b> Des inondations importantes sont possibles. Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires. Des coupures d'électricité peuvent se produire.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b> Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Ne vous engagez, en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.</p>
<b>INONDATION - Vigilance rouge</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b> Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables. Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau routier ou ferroviaire. Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b> <b>Dans la mesure du possible</b>, restez chez vous ou évitez les déplacements. Si déplacement, Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Ne vous engagez, en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <b>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</b> Prenez les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. Facilitez le travail des sauveteurs vous proposant une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.</p>


<b>GRAND FROID - Vigilance orange</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b></p> <p>Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud. Veillez particulièrement aux enfants.</p> <p>Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre- indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.</p> <p>En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.</p> <p>Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.</p> <p>Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme : en cas de persistance ils peuvent nécessiter une aide médicale.</p> <p>Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement : une utilisation en continu des chauffages d'appoint ; une utilisation de cuisinière, braséro, etc. pour vous chauffer et/ou le fait de boucher les entrées d'air du logement peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p>Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.</p> <p>Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques. Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ;</p> <p>Ne gardez pas de vêtements humides.</p> <p>De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.</p> <p>Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées. Évitez les efforts brusques.</p> <p>Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.</p> <p>Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".</p>

GRAND FROID - Vigilance rouge	
<p><b>Conséquences possibles</b>            Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.            Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.            Veillez particulièrement aux enfants.            Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre- indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.            En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.            Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.            Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce cas appelez le " 15 ", le " 18 " ou le " 112 ".</p>	<p><b>Conseils de comportement</b>            Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin. Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.            Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.            De retour à l'intérieur assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.            Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.            Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. Évitez les efforts brusques.            Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.            Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.</p>

<b>NEIGE - VERGLAS - Vigilance orange</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b> Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus. Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, des chutes d'arbres, des congères peuvent accentuer les difficultés. Les risques d'accident sont accrus. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b> Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR). Préparez votre déplacement et votre itinéraire. Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc), les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.</p>

<b>NEIGE - VERGLAS - Vigilance rouge</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b> De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.</p> <p>Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.</p> <p>De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.</p> <p>De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p><b>Dans la mesure du possible</b> Restez chez vous.</p> <p>N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.</p> <p><b>En cas d'obligation de déplacement</b> Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.</p> <p>Munissez-vous d'équipements spéciaux.</p> <p>Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.</p> <p>Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. (couverture, couette)</p> <p>Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.</p> <p><b>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</b> Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.</p> <p>Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</p> <p>Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.</p> <p>Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.</p> <p>Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.</p> <p>Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</p> <p>N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) ou des chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.</p>

<b>CANICULE - Vigilance orange</b>	
<p><b>Conséquences possibles</b>  Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.  Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.  Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.  Veillez aussi sur les enfants.  Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b>  Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.  Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.  Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.  Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.  Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).  Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers Limitez vos activités physiques.  En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.  Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie au 01 64 32 54 54  Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.</p>

CANICULE - Vigilance rouge	
<p><b>Conséquences possibles</b> Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées. Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur. Veillez aussi sur les enfants.</p>	<p><b>Conseils de comportement</b> En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains. Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif. Continuez à manger normalement. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.</p>
<p>Si vous avez plus de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, pensez à vous inscrire sur le registre "plan canicule" tenu en mairie. La maison de retraite dispose d'une salle climatisée où les plus fragiles peuvent aller passer quelques heures pour se rafraîchir.</p>	